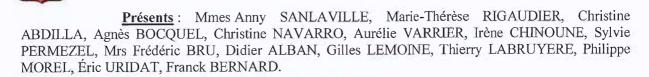
CONSEIL MUNICIPAL DU mardi 09.07.2019



COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE



Daniel DELAGNEAU a donné pouvoir à Christine ABDILLA Emmanuel GENIQUET a donné pouvoir à Éric URIDAT Christophe MOYNE a donné pouvoir à Irène CHINOUNE Dominique GUINET absente. Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 18.06.2019. Présentation de l'organisation du personnel scolaire à la rentrée 2019 Délibérations :

- -Accroissement temporaire d'activité à l'école.
- -Autorisation à signer la convention avec le dépt pour l'aménagement de la RD 28.
- -Autorisation à signer la convention de paiement par prélèvement avec la RSE.

Compte rendu de commissions et syndicats.

Questions diverses : lumière dans l'escalier devant l'église et application panneau Pocket. Informations.

Le compte rendu de la séance du 18.06.2019 sera approuvé en septembre 2019.

Présentation de l'organisation du personnel scolaire à la rentrée 2019 :

Pour l'année scolaire 2018-2019, Mme le maire, sur accord du conseil municipal, avait recruté Mme Océane CHAMBARD sur un contrat de 37h semaines scolaires, soit 29h20 annualisées car les classes de maternelle de l'école Antonin Rolland recensaient 59 enfants. Marie Thérèse RIGAUDIER, adjointe aux affaires scolaires, complète et précise qu'en 2019-2020, du fait du départ des CM2 et de quelques départs, l'école sera composée de 6 classes. Océane CHAMBARD (CAP petite enfance) aura un nouveau contrat de 20 heures par semaine, soit 15.80 heures annualisées.

Les postes assurés par Mmes Cathy MICHELON et Christiane MORIN restent inchangés : une présence dans les classes de maternelle (ATSEM) ainsi que l'entretien des locaux et des équipements scolaires. Océane CHAMBARD interviendrait sur la surveillance et l'entretien des locaux scolaires, ainsi que sur le temps de garderie selon le besoin. Mme Carinne PETIT reste responsable du restaurant scolaire, et le poste complémentaire au bon fonctionnement de celui-ci assuré par Mme Pascale LACOUR reste inchangé.

- I- Accroissement temporaire d'activité à l'école

Mme le maire remercie Marie Thérèse RIGAUDIER pour son implication dans le fonctionnement de l'école. Sur la présentation de l'organisation du temps de travail des agents, ce nouveau CDD de 20 heures par semaine, soit 15.80 heures annualisées pour l'école permet de voir comment se déroule l'année 2019/2020 et comment se profile l'année 2020/2021.

Pour rappel : ci-joint le tableau des emplois permanents à janvier 2019.

Le conseil approuve ce temps de travail en CDD à l'unanimité.

II Autorisation à signer la convention avec le département pour l'aménagement de la RD 28.

Afin de sécuriser la route d'ARS dans le centre village, (8500 véhicules/jour) il est prévu d'ici 2020 l'installation de 2 coussins berlinois. Une convention doit être signée entre la commune et le département. Le département prend en charge la chaussée et la commune prend en charge les coussins.

Le département vérifiera que les coussins sont bien positionnés au bon endroit.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention à l'unanimité.

III Autorisation à signer la convention de paiement par prélèvement avec la RSE

Une convention tripartite, entre RSE, la mairie et le comptable permettrait de simplifier le règlement des factures RSE.

Après délibération, le conseil autorise Madame le maire à signer cette autorisation de prélèvement avec RSE à l'unanimité.

- COMPTE RENDU des COMMISSIONS et SYNDICATS :

Commission SIEP. Sylvie Permezel:

Le rapport du délégataire (SUEZ) 2018 a été présenté au syndicat des eaux SIEP : La durée de vie des réseaux d'eau est d'environ 100 ans. Il faut donc renouveler ces réseaux. De même un château d'eau est en cours de construction à Lapeyrouse.

Il est utile de savoir que si 2 relevés d'eau sont effectués par an, cela a pour but de détecter d'éventuelles fuites qui grèveraient lourdement notre facture. En cas de constat de fuite, engendrant un surcoût important pour les administrés, il est possible de formuler une demande de dégrèvement auprès des services du syndicat.

Commission Travaux : Didier Alban informe les membres du conseil que l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement du cimetière auront lieu en septembre. Calad Etudes a proposé un montant des travaux plus faible en remettant la terre décapée sur la partie du terrain appartenant à la mairie. Le règlement de la zone le permet.

Une réunion de présentation du projet autour de la Tour aura lieu le mercredi 17 juillet. Assisteront des représentants de Privals, de la CCDSV pour le Pays d'Art et d'Histoire. Sont invités, tous les habitants du village via la distribution de la lettre d'information.

Questions diverses

Q1 : Irène CHINOUNE : éclairage de l'escalier devant l'église. Après l'extinction de l'éclairage et lorsque des réunions ont lieu tard le soir, l'escalier est périlleux à descendre. Un éclairage solaire se déclenchant au passage des personnes serait judicieux à installer. Mme le maire indique qu'il vaut mieux cheminer par le passage piéton, sans escaliers pour rejoindre le parking en bas de la mairie. Ce sont des habitudes à changer, y compris sur l'ensemble de nos déplacements dans le village après extinction des éclairages.

Q2 : Panneau Pocket par information sur téléphones. Irène CHINOUNE.

Mme Irène CHINOUNE explique aux membres du conseil que cette application est gratuite pour les utilisateurs et qu'elle permet moyennant un abonnement annuel de 180 euros pour la commune, de diffuser sur les téléphones, aux résidents permanents, secondaires, touristes...les actualités, informations et alertes de la commune et de l'intercommunalité. Cela a le même effet qu'un panneau lumineux mais c'est une dépense beaucoup plus raisonnable. Didier ALBAN se pose la question de savoir si cela est un gros investissement en temps pour les secrétaires (Facebook + le site + Panneau Pocket)? Quels choix ferons-nous en matière de diffusion d'information? Aurélie VARRIER, adjointe à la communication, indique qu'elle reçoit effectivement ces propositions et qu'elle en avait fait part en réunion d'adjoints. Mme le maire propose que la question soit posée à la secrétaire qui collabore sur la diffusion de l'information pour dimensionner le temps et mesurer l'intérêt des différentes formules. Le conseil municipal aura ensuite à se positionner.

INFORMATIONS

La lettre d'info du village est à distribuer.

Séance levée à 20h55.

Prochain conseil le mardi 10 septembre 2019.